

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE**

Arrondissement de
SAINT JEAN DE MAURIENNE

Canton de MODANE

**Commune
de FOURNEAUX**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Quorum : atteint

Date de la convocation : 31/03/2025

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **huit avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Dorian MAGNIER.

Procurations : Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Mélanie BIBOLLET.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 17 février 2025, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I - PERSONNEL COMMUNAL

• **Emplois saisonniers**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter trois agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier/temporaire d'activité pour des durées respectives de 6 et 1 mois.

• **Emplois étudiants été 2025**

Après avoir pris connaissance de la liste des jeunes étudiants susceptibles de travailler pour la Commune durant l'été, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 5 postes d'adjoints techniques destinés aux étudiants de 16 à 18 ans, pour une durée de 15 jours chacun dans la période comprise entre le 7 juillet 2025 au 29 août 2025 inclus et fixe leur rémunération par référence au 1er échelon du grade des adjoints techniques.

• **Mise à jour du tableau des emplois**

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu d'un départ en retraite, d'une démission et d'un avancement de grade il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de la suppression d'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, la suppression d'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet et la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 09 avril 2025.

• **Modification du RIFSEEP**

L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, publiée au Journal Officiel le 15 février 2025, modifie les dispositions de l'article L. 822-3 du Code Général de la Fonction Publique relatives à la rémunération des fonctionnaires placés en congé de maladie ordinaire.

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 822-3 du Code Général de la Fonction Publique, le montant du traitement versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires placés en congé de maladie ordinaire à compter du 1er mars 2025, est modifié comme suit :

- Pendant les 3 premiers mois : maintien de 90 % du traitement (contre 100 % jusqu'à présent),
- Pendant les 9 mois suivants : maintien de 50 % du traitement (inchangé).

Les conditions de modulation du régime indemnitaire pendant un congé de maladie ordinaire sont définies par délibération, dont le contenu ne peut être plus favorable, en vertu du principe de parité, aux dispositions en vigueur dans la fonction publique de l'Etat. Ces dispositions prévoient que durant un congé de maladie ordinaire, le régime indemnitaire peut-être maintenu dans les mêmes proportions que le traitement. Par conséquent, à compter du 1 mars 2025, l'éventuel maintien des primes ou indemnités pendant les trois premiers mois d'un congé de maladie ordinaire ne pourront l'être, en tout état de cause, que dans la limite maximale de 90% de leur montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification de la délibération instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique.

II - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CCHMV, LES COMMUNES DE FOURNEAUX ET MODANE ET LE GPCM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'arrivée à terme de la convention initiale qui lie la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, les communes de Modane et Fourneaux ainsi que le GPCM dans le cadre de la dynamisation du tissu commercial et du centre-bourg Modane-Fourneaux (programme « Petites villes de demain »).

Il propose de renouveler le partenariat et donne lecture du projet de convention à conclure pour une durée ferme de trois années du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 et demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la CCHMV, les communes de Modane/Fourneaux et le GPCM.

III - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

- **Refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe de l'eau**

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, le Conseil Municipal décide de facturer au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal pour un montant de 11 700€.

- **Budget de l'eau M49 - Amortissement de subvention versée en 2024**

Au cours de l'exercice 2024, le service des eaux a reçu une subvention de 4.020,00€ pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'adduction d'eau potable.

Selon les modalités de la comptabilité M49, cette subvention est amortissable sur la même durée et au même rythme que l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Toutefois, compte tenu de la modicité de la somme et après avis du service de gestion comptable de Saint Jean de Maurienne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir cette subvention en une seule échéance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'amortissement de la subvention susvisée en une seule échéance sur le budget 2025,

- **Budget primitif 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'eau pour 2025, élaboré sur la base prévisionnelle d'une vente d'eau de 27 000m³ se résumant ainsi :

- Recettes et dépenses d'exploitation :	128 940,99€
- Recettes et dépenses d'investissement :	168 446,67€

IV – BUDGET COMMUNAL

- **Subventions aux associations 2025**

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions annuelles aux associations, sociétés et organismes divers pour les montants suivants :

• C.C.A.S. de FOURNEAUX	:	14 000.00€
• Subventions annuelles aux associations	:	9 580.00€
• Subventions exceptionnelles aux associations	:	1 126.00€
• En réserve	:	2 194.00€
• En attente	:	100.00€

- **Taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La commission des finances réunie ce 25 mars a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2025 comme suit,

- taxe d'habitation : 10,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,00 %
- cotisation foncière des entreprises : 13,50 %

- **Présentation des indemnités 2025 des élus (à titre d'information)**

- **Budget primitif 2025**

Après avoir examiné, chapitre par chapitre la section de fonctionnement et opération par opération la section d'investissement, le projet présenté par le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2025 qui se résume ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	1 420 150,13€
- Recettes et dépenses d'investissement	:	574 600,00€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

V- QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Le Conseil Municipal, sollicité par Monsieur Després propriétaire de la cave du Charmaix, donne un avis favorable à l'instauration d'un arrêt minute tel que demandé.

Aurélié FERREIRA rappelle la nécessité d'ajouter une poubelle dans la zone des jeux enfants de la place de la sécherie, elle sera installée avant l'été.

Maryvonne précise qu'elle a assisté à une réunion durant laquelle elle a été informée que l'aide aux devoirs mise en place sur Fourneaux risque de pas être maintenue l'an prochain si aucun bénévole de Fourneaux ne souhaite s'investir sur ce projet.

Félicitations à Jérôme SIRE (fils de Pierre) et à Manu FERNANDES, ancien membre de l'ABCC, sacrés champions de France des « Clubs national 3 » avec Briançon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Fait à FOURNEAUX, le 9 avril 2025

La secrétaire de séance,
Mélanie BIBOLLET



Le Maire,
François CHEMIN

